

Communiqué de presse

plan de relance : l'embauche d'une personne handicapée bénéficie à partir du 1^{er} septembre d'une prime de 4 000 euros

Direction de la
communication

Bagneux, le 31 août
2020

Jean Castex, Premier ministre et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées ont annoncé, mercredi 26 août, en clôture des Universités d'été du CNCPH, la mobilisation de 100 millions d'euros pour limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi des personnes handicapées.

L'Agefiph est engagée au côté de l'Etat pour assurer l'atteinte de l'objectif du gouvernement de favoriser fortement l'embauche de personnes en situation de handicap et mobilise des moyens supplémentaires pour les recrutements en alternance.

Le plan de relance du gouvernement, annoncé le 26 août, prévoit une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour toute embauche de personne reconnue travailleur handicapé entre le 1^{er} septembre et le 28 février 2021 sur le modèle de l'aide au recrutement des moins de 26 ans.

L'Agefiph salue l'initiative du gouvernement et s'engage au côté de l'Etat et de l'ensemble des acteurs publics et privés pour continuer à assurer le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap. L'Agefiph accompagne notamment les entreprises pour les soutenir dans la construction et la mise en œuvre de leurs politiques handicap et les organismes de formation et les CFA pour développer l'accessibilité des formations professionnelles. Son réseau de conseillers sur l'ensemble du territoire est mobilisé pour faire connaître les mesures



développées par l'Etat, informer et conseiller les entreprises, professionnaliser les référents handicapés des entreprises, des organismes de formation et des CFA et faciliter le recrutement, le maintien en emploi et la formation des personnes en situations de handicap en mettant à disposition des aides financières et des services.

Dès les débuts de la crise sanitaire, l'Agefiph a renforcé son action pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap, salariées, en emploi ou en recherche d'un emploi ou entrepreneur. En complémentarité du plan de relance de l'apprentissage du gouvernement, l'Agefiph renforce ses actions et ses aides financières pour le recrutement et le maintien de personne en situation de handicap en alternance (apprentissage et professionnalisation).

C'est pourquoi l'Agefiph a décidé de revaloriser ses aides aux entreprises lors de la signature de contrats d'apprentissage ou de contrats professionnalisation.

Elles peuvent atteindre désormais 4 000 euros pour le recrutement d'un apprenti et 5 000 euros pour la conclusion d'un contrat de professionnalisation et se cumulent avec les aides de l'Etat.

Enfin, les aides financières exceptionnelles mises en place par l'Agefiph depuis le confinement restent mobilisables. Elles doivent notamment permettre de mieux répondre aux besoins des personnes et des entreprises dans le contexte sanitaire actuel.

A PROPOS DE L'AGEFIPH

Le 3 septembre les acteurs de l'emploi, de la formation et du handicap ouvrent une consultation pour accélérer l'emploi des personnes handicapées : RDV sur www.acteurdegalite.fr

Du 6 au 9 octobre le Réseau des référents handicap se réunissent pour leurs premières universités 100% digitales > programme et inscription <https://www.agefiph-universite-rrh.fr/>

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les



évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2019, l'Agefiph a concouru au financement de près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr
[Suivez l'Agefiph sur twitter @Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde

pcarde@lebureaudecom.fr

01 86 95 36 82 / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti

g-cristofolletti@agefiph.asso.fr

01 46 11 00 69 / 06 21 65 41 96